

Département de l'Ain

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-035

Objet : Convention de partenariat avec le SR3A pour le nettoyage des Berges de l'Ain

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU la validation de la commission gestion des déchets du 22 novembre 2021 pour la prestation de partenariat avec le SR3A pour le nettoyage des Berges de l'Ain ;

VU les modalités et les conditions d'implantation techniques et financières décrites dans la convention ci-jointe ;

- DECIDE de signer la convention pour la prestation de partenariat avec le SR3A pour le nettoyage des Berges de l'Ain pour l'année 2024.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 12 avril 2024*

Publiée le **19 AVR. 2024**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 12 avril 2024.

Le Président
de la Communauté de communes,


Jean-Louis GUYADER

